

DELIBERATION N° 84/02-07 - DENOMINATION DE SALLES

Monsieur le Maire, rapporteur, indique à l'Assemblée que l'utilisation des différentes salles composant l'ensemble Aire de Jeux couverte serait facilitée par une dénomination appropriée.

Il propose qu'un nom soit attribué à chaque salle :

- salle des arts martiaux,
- salle de musique,
- salle polyvalente,
- salle de réunion,
- salle des sports.

D'autre part, il demande à l'Assemblée d'adresser à Monsieur le Président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, une proposition de dénomination du Collège de LUDRES, actuellement en cours de construction.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de dénommer :

- salle Marie MARVINGT, la salle des sports,
 - salle Albert SCHWEITZER, la salle polyvalente
 - salle François COUPERIN, la salle de musique
 - salle Marcel CERDAN, la salle des arts martiaux
- demande à Monsieur le Président du Conseil Général de recevoir sa proposition de dénommer le collège de LUDRES : Jacques MONOD, en attendant la mise en place du conseil d'administration de ce collège.